

Web Conférence du 14 mai 2018

Echanges de données dématérialisées entre SAAD et CD : le standard Esppadom



L'aide à domicile : un secteur en transformation ?

- Refondation de l'aide à domicile opérée par la Loi ASV : unification du régime juridique des SAAD par la suppression du droit d'option
- Mise en exergue de la complexité du système actuel de tarification et de l'hétérogénéité de son application =>

Pour y répondre, la mise en place de travaux sur l'allocation des ressources des SAAD par la DGCS et la CNSA depuis septembre 2017
- Réforme de l'APA à domicile et notamment référentiel multidimensionnel d'évaluation des besoins des personnes âgées

La CNSA apporte un soutien au secteur de l'aide à domicile

- La CNSA soutient la professionnalisation et la modernisation des services intervenant au domicile des personnes en perte d'autonomie ainsi que la formation des professionnels en établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Le soutien porte sur des projets variés: structuration de l'offre, modernisation des services (système d'information, GPEC, Gestion, Qualité, ...), professionnalisation des acteurs, SPASAD, Formation des accueillants familiaux, particuliers-employeurs, aide aux proches aidants...
- En 2017, cela représente 13 conventions avec des fédérations, 50 avec des conseils départementaux et 2 avec des OPCA

Quelques définitions

- **Télétransmission** : c'est une solution technique qui permet aux SAAD et aux conseils départementaux de dématérialiser les informations qu'ils échangent notamment pour la mise en œuvre des interventions, du contrôle d'effectivité et le paiement des prestations. Cela implique des systèmes d'informations interfacés, capables d'échanger ces informations.
- **Horodatage (télégestion)** : L'horodatage est un dispositif permettant de suivre et de contrôler les interventions des salariés à domicile. Il permet d'identifier les horaires précis des prestations réalisées. Les données issues de l'outil d'horodatage peuvent être transmises au département dans le cadre de la télétransmission pour leur permettre de faire un suivi régulier des opérations en cours. Les Conseils Départementaux visualisent l'effectivité des prestations réalisées, les corrections manuelles apportées. Ceci permet aussi au SAAD une production des feuilles de paye et une facturation en fin de mois, en quasi temps réel pour les heures effectuées.
- **Grâce à la télégestion**, le conseil départemental peut vérifier la concordance des données entre le plan d'aide notifié et le «service fait». Il peut ainsi améliorer les délais de paiement des interventions via le comptable public.

L'intérêt d'un standard d'échanges pour la CNSA

- Des demandes de soutien financier pour faciliter des échanges de données émanant de multiples acteurs tant du côté des fédérations que des conseils départementaux
- Afin d'éviter d'apporter des financements multiples pour des développements informatiques similaires sur un même territoire, la CNSA a souhaité soutenir la mise en place d'un standard d'échange.
- Pour normaliser les échanges entre départements et services d'aide à domicile, la CNSA encourage l'utilisation par les départements du **standard ESPPADOM** développé par l'association EDESS.

Ce standard, développé entre 2012 et 2014 avec un accompagnement de la CNSA, a permis la mise au point d'un dictionnaire de données communes et la définition de spécifications de flux d'informations.

ESPPADOM : Programme WebConférences 2018

- Lundi 14 mai : « Organisation de l'aide à domicile »
 - Avec une introduction par la CNSA
- lundi 28 mai « Définir son besoin et son architecture »
- mercredi 13 juin « Rédaction d'un CCTP »
- mercredi 20 juin « Déploiement ESPPADOM »
 - Avec la participation de la CNSA
 - Un exemple de retour d'expérience d'un département.

ESPPADOM : Un mot sur l'association EDESS

■ Historique

- Association créée en 1992 pour développer les échanges de données informatisés dans le secteur santé et de l'assurance maladie. ...

■ Depuis 2012-2015 : Expérimentation sur 3 départements pilotes

- Elle rassemble des représentants des professionnels de santé et du médico-social, des associations d'usagers, des services publics (les départements, la CNSA, Asip Santé, ...) des éditeurs de logiciels et de plateformes d'échanges, les principales associations de SAAD.

■ 2016-2017: faciliter la généralisation de l'usage d'Espadom

- Guide d'implémentation technique Editeur V1.0 publié en juin 2016
- Signature de la charte d'interopérabilité par les éditeurs
- Guide de la dématérialisation et télégestion (pour les départements)

■ 2018, conception d'un MOOC et d'une formation diplômante

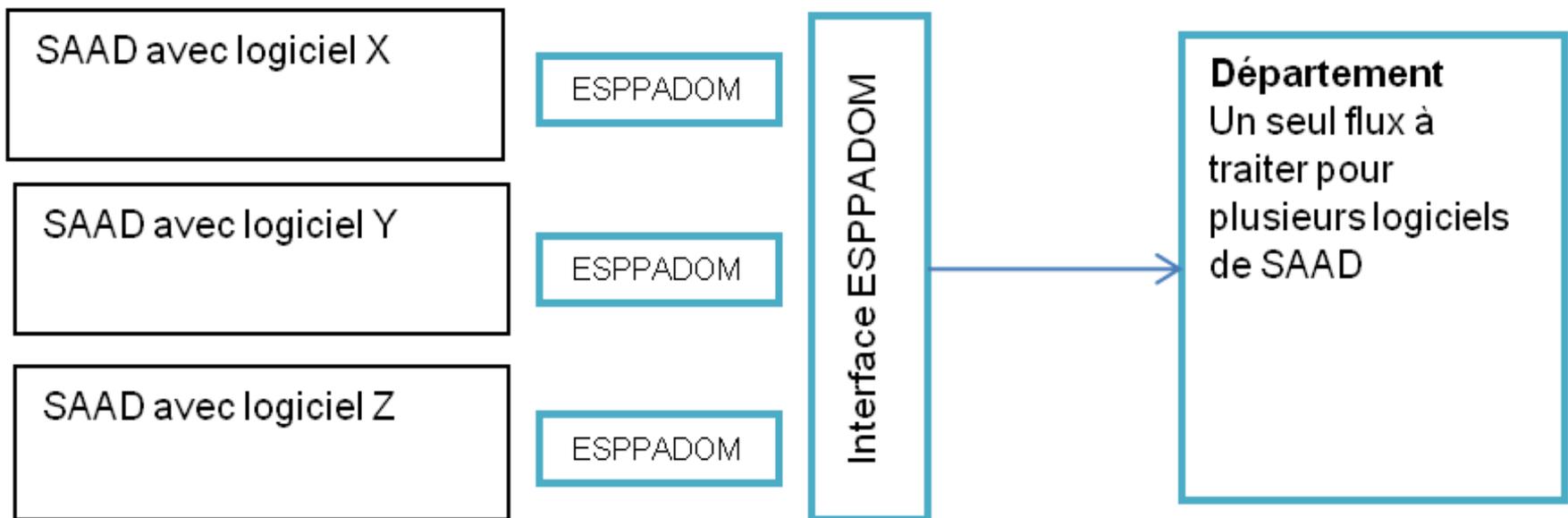
MOOC = massive open online course

Les logiciels, les éditeurs, l'interopérabilité

- Les logiciels et applications pour les SAAD sont nombreux
 - Les plus anciens fonctionnent sur un serveur en réseau local sur site
 - Les plus récents en webservices (serveur informatique mutualisé)
 - Le logiciel ou l'application d'horodatage sont fournis par l'éditeur du logiciel ou par un partenaire télécom (N° vert ou téléphone mobile)
- Les logiciels métier des CD
 - Quelques éditeurs principaux proposent des logiciels métier pour les directions de la solidarité des départements.
- L'interopérabilité entre les logiciels nécessite des interfaces
 - Soit on utilise des opérateurs informatiques qui organisent les conversions et pratiquent des opérations de contrôle et consolidation
 - Soit les éditeurs développent au coup par coup des modules d'extraction sous forme de fichiers CSV ou texte qui permettent seulement de faire des transferts deux à deux entre deux logiciels
 - Soit les éditeurs utilisent des modules de transfert standard comme Esppadom qui permettent de transférer des données structurées vers tous les éditeurs du secteur. **C'est le choix que nous recommandons.**

ESPPADOM : une définition et à quoi ça sert !

- ESPPADOM est essentiellement un outil de standardisation des échanges électroniques d'informations entre SAAD et CD
 - Utilisé dans le cadre de l'APA, de la PCH et de l'aide sociale, pour permettre de mieux gérer les prestations délivrées à domicile : (l'aide au lever et au coucher, l'aide à la toilette, les travaux ménagers, l'aide aux courses, la préparation des repas, ...)



Partager des données communes entre les acteurs

■ Les enjeux pour le donneur d'ordres

- Transmettre toutes les données du plan d'aide et les mises à jour ;
- Automatiser le contrôle d'effectivité en cohérence avec le plan d'aide
- Améliorer la fiabilité des données facturées/des plans d'aide
- Automatiser le traitement de la facture, pour se concentrer sur le suivi qualitatif de la réalisation des plans d'aide
- Réduire les délais de paiement auprès des SAAD
- Dématérialiser les flux de facturation et les intégrer dans le SI
- Accéder à des données qualitatives d'interventions à domicile
- Faciliter le traitement des données et la production de statistiques sur les plans d'aide et sur les consommations des crédits APA, PCH, aide sociale

Partager des données communes entre les acteurs

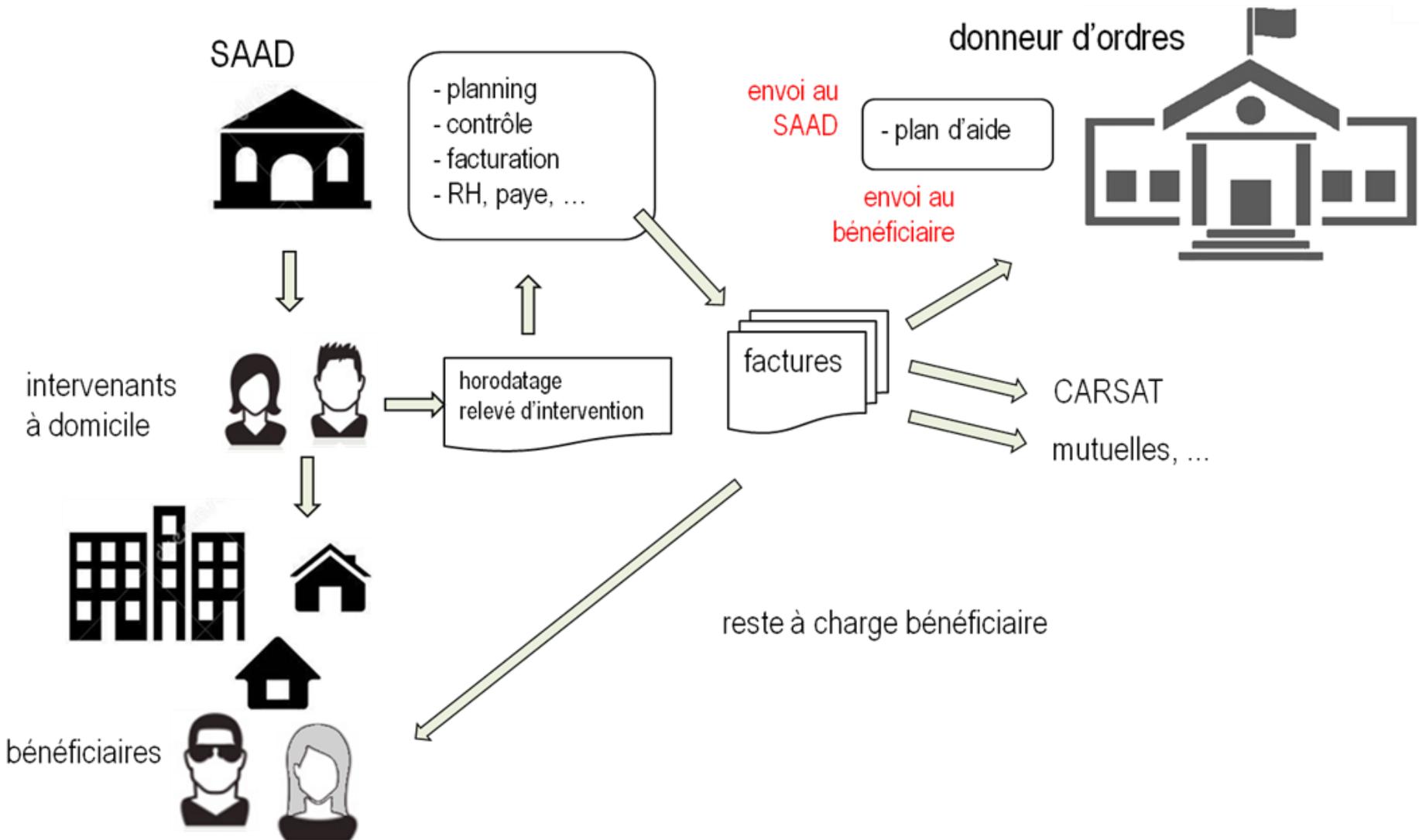
■ Les enjeux pour les bénéficiaires

- Vérifier le pointage des heures et constater les corrections effectuées lors de la facturation du reste à charge en toute transparence
- Simplifier les rapports entre le bénéficiaire, ses aidants et le SAAD

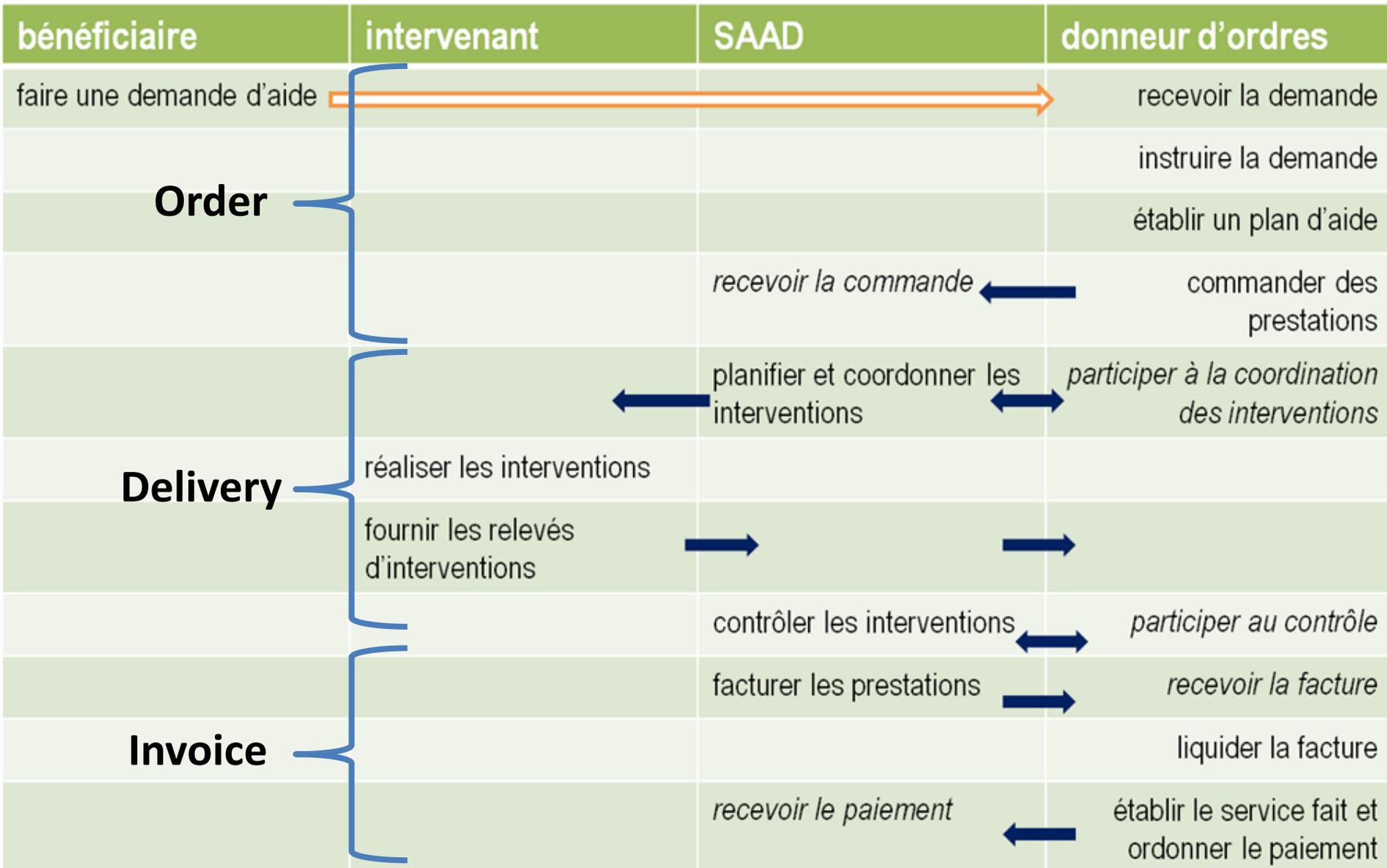
■ Les enjeux pour les SAAD

- La dématérialisation et la standardisation des échanges avec le donneur d'ordres permettent de :
 - recevoir directement les plans d'aide et leurs mises à jour
 - améliorer la réactivité du suivi des interventions du personnel,
 - automatiser le traitement des données et le contrôle d'effectivité
 - transmettre en toute transparence au donneur d'ordres, les relevés d'interventions et les corrections effectuées
 - Fournir au bénéficiaire un relevé précis joints avec la facture des pointages et corrections effectuées en cohérence avec le reste à charge
 - améliorer le suivi interne du planning des intervenants à domicile

Les échanges de données entre les acteurs



Les échanges d'informations entre acteurs



Les trois flux de données du standard Esppadom

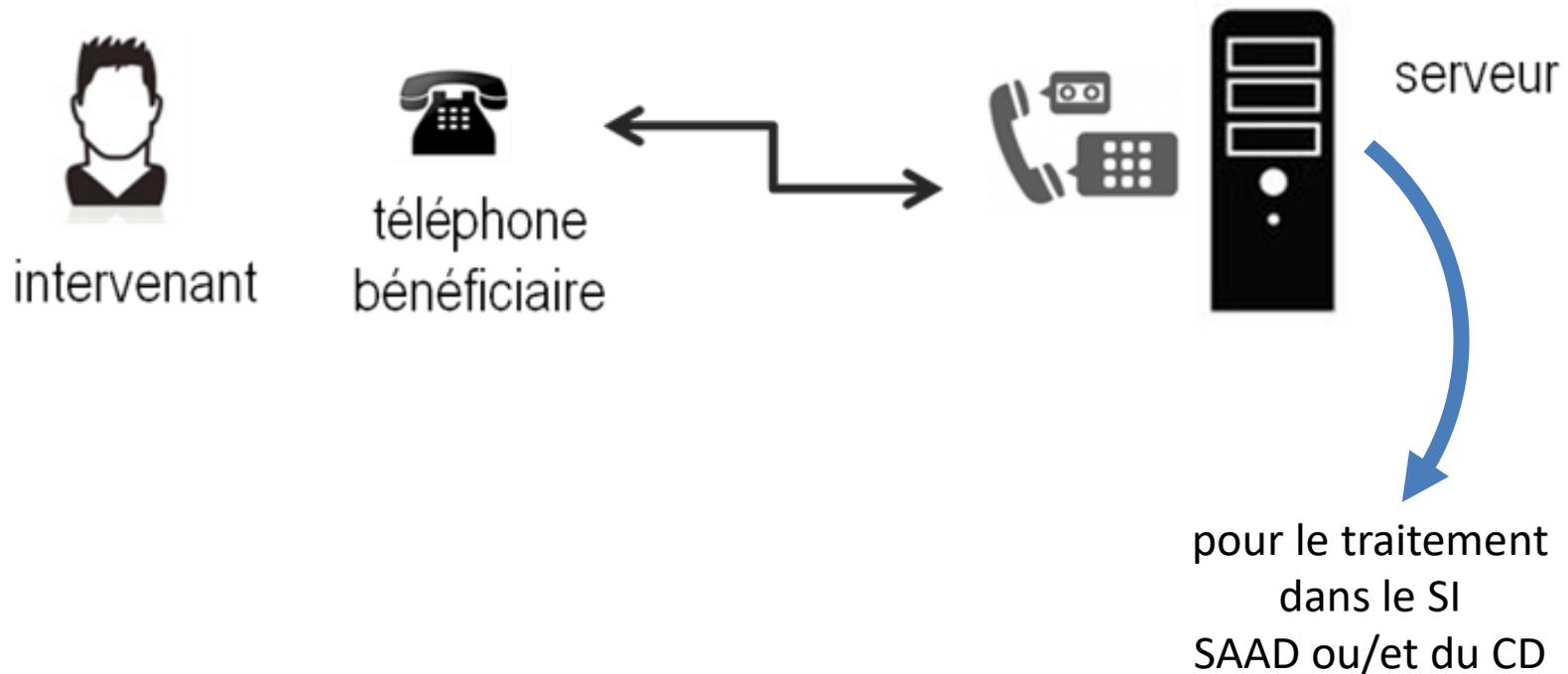
- Le message ORDER : plan d'aide et commande de prestations
 - Dans le standard international **CEFACT** , ORDER est un bon de commande. Esppadom permet de regrouper dans un même message ORDER les notions de « bénéficiaire », de « prestataire » et la « liste de prestations » qui constituent ensemble la commande d'un plan d'aide.
- Le message Delivery : le relevé d'intervention
 - Dans le standard international DELIVERY détaille la délivrance des prestations. Esppadom permet de détailler les prestations réalisées, les informations d'horodatage , le bénéficiaire, l'intervenant, l'heure de début et de fin de l'intervention (seconde, minutes, ...).
- Le message Invoice : La facturation des prestations
 - Dans le standard international INVOICE est une facture. Esppadom permet la facturation des prestations échangées entre le SAAD et le financeur pour la part couverte par le Département. La facture du reste à charge pour le bénéficiaire n'est pas traitée de cette manière.

Un focus particulier sur les techniques d'horodatage

- Depuis la mise en place des premières applications de contrôle d'effectivité des prestations d'aide à domicile, plusieurs solutions techniques ont été développées

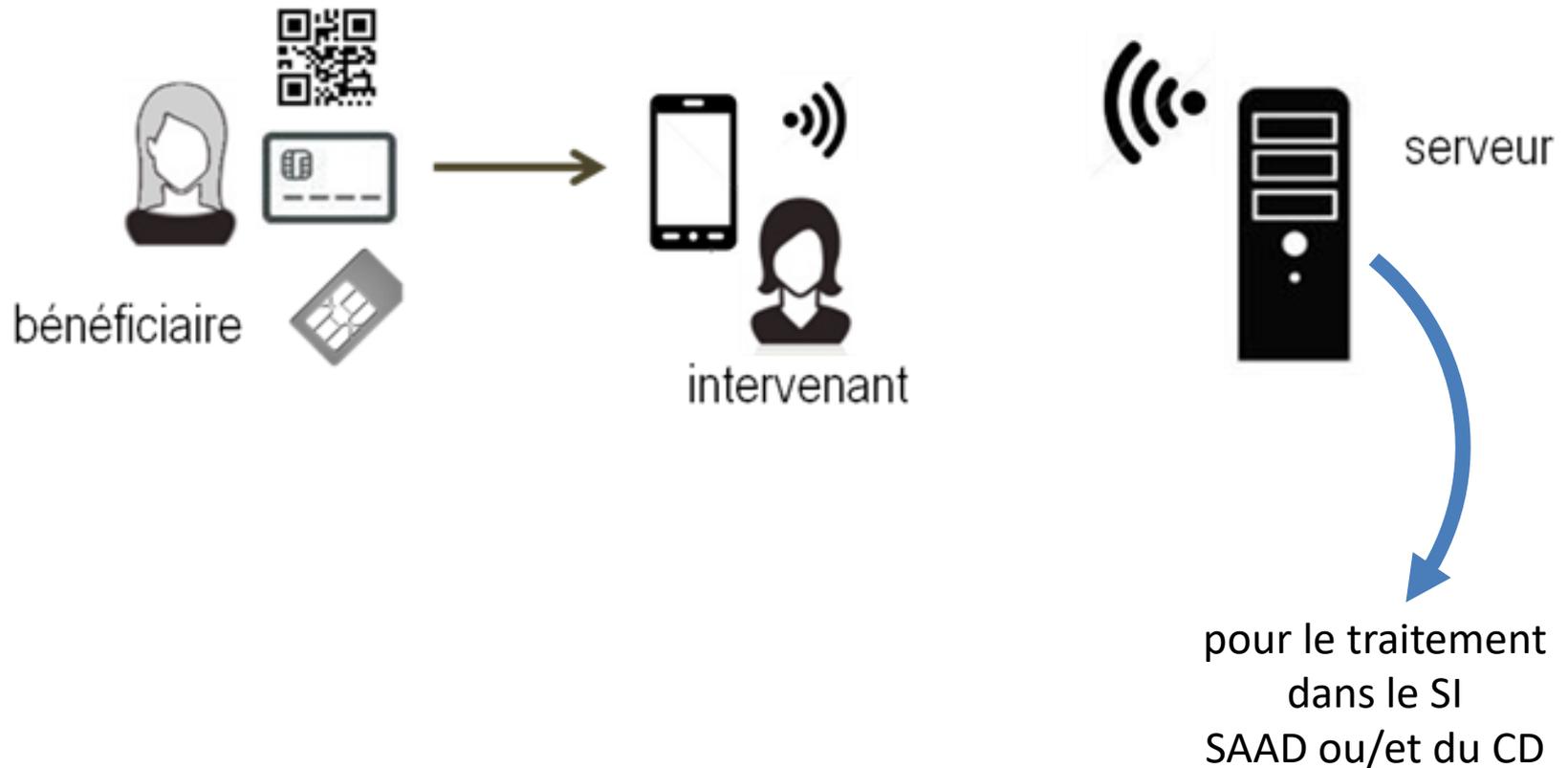
Les différentes techniques d'horodatage

■ Horodatage vers un serveur vocal interactif (SVI)



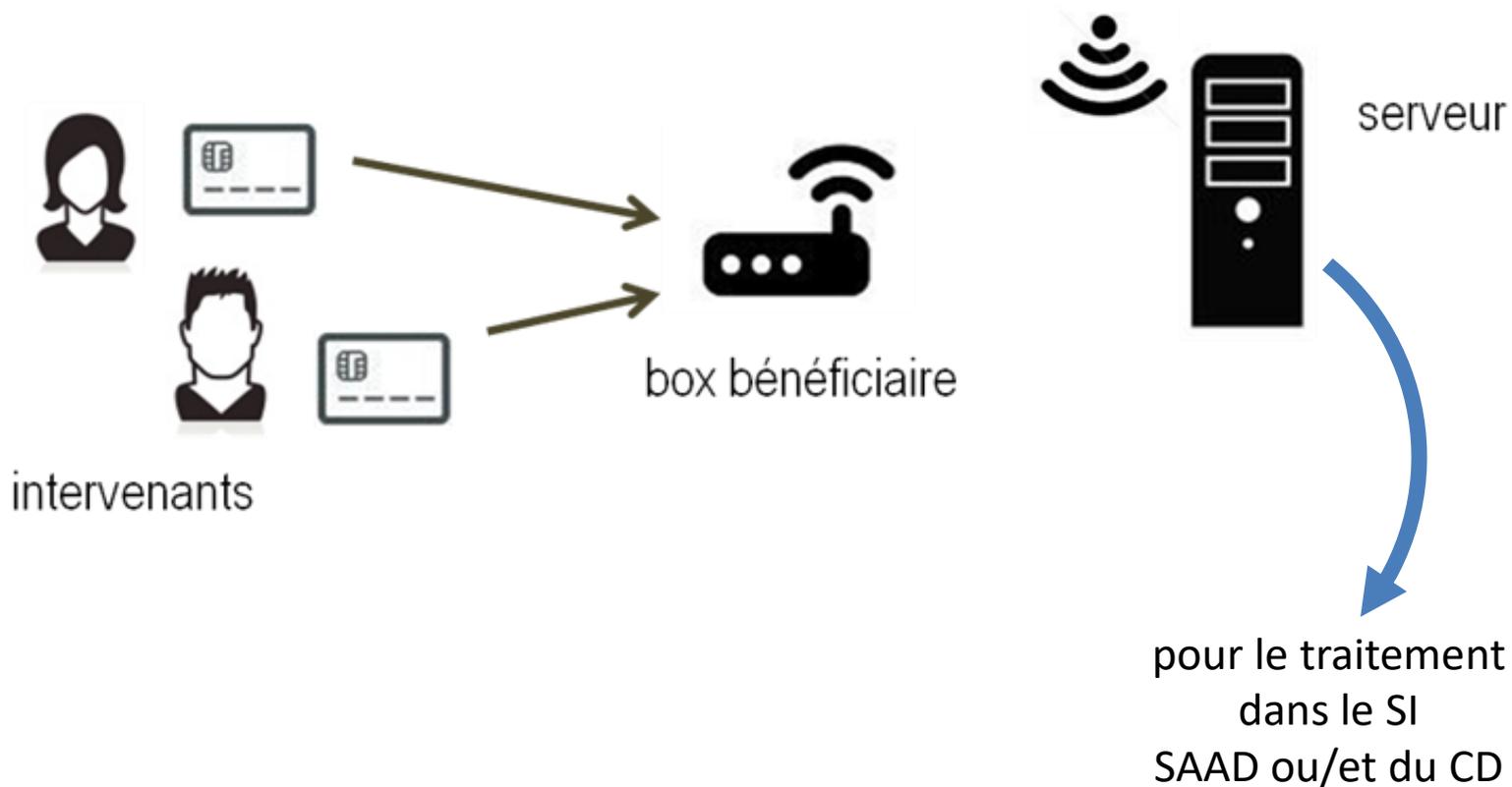
Les différentes techniques d'horodatage

■ Horodatage via le Smartphone de l'intervenant



Les différentes techniques d'horodatage

- Horodatage par boîtier « Box » installé chez le bénéficiaire



Les actions préalables au lancement de votre projet

- Depuis 2002, Départements et SAAD se sont outillés
 - Les éditeurs de logiciels coté SAAD ont développé des systèmes d'horodatage et de suivi de plus en plus qualitatifs
 - planning en temps réel sur smartphone,
 - description des tâches et prestations à réaliser,
 - plan de tournée et optimisation des déplacements,
 - Interfaces de coordination des interventions avec les SSIAD
- Avant de lancer votre projet de dématérialisation et de contrôle d'effectivité des prestations à domicile
 - Une évaluation de l'état de l'informatisation des SAAD et des outils informatiques et télécom dont ils disposent.
 - Une concertation avec les SAAD sur les bonnes pratiques et leur adhésion au projet de dématérialisation des échanges
 - La négociation des critères d'appréciation pour les CPOM
- En interne, une coordination entre DSI et équipes métier
 - Proposer un rétro planning

- L'enquête annuelle et nationale porte :
 - ▼ Sur la télégestion dans votre Département
 - ▼ Sur la télétransmission dans votre Département
 - ▼ Vos besoins

- Elle nous permet de réaliser un état des lieux de la mise en œuvre de la télégestion et la télétransmission

- L'enquête est lancée **le 14 mai** sur le Réseau Cesu & Télégestion

- Vous serez éventuellement relancé(e) le 6 juin prochain en cas de besoin de réponse

Nous vous remercions par avance pour votre belle collaboration

Les prochaines WebConférences Esppadom

- lundi 28 mai : Définir son besoin et son architecture
- mercredi 13 juin : Rédaction d'un CCTP
- mercredi 20 juin : Retour d'expérience pour un déploiement

Merci pour votre écoute et votre participation